



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

# Service Vie Associative

Compte-rendu

Commission Vie Associative du 5 juin 2023

# Commission du lundi 5 juin 2023

## Ordre du jour :

### **1° ) Bilan à mi-mandat des projets suite au diagnostic « Vie Associative » réalisé en 2021 :**

#### a. Subventions :

- Améliorer la transparence : critères et communication
- Versement avant réalisation

#### b. Mise à disposition de matériel/véhicules :

- Plan d'acquisition de matériel par secteur si gestion locale par commune ou par association
- Mise à disposition de véhicules : nécessité d'articulation avec les besoins des services et le temps de travail nécessaire

#### c. Logiciel :

- Pour mieux connaître les acteurs associatifs du territoire

#### d. Locaux :

- Nécessité d'un inventaire des locaux disponibles pour les associations

#### e. Travail par secteur :

- Avec les MSAP et des référents communaux
- Nécessité de coordination : réunions de secteurs pour calendrier et communication commune

### **2° ) Questions diverses**

- Présents : Didier Liennart, Chantal Facy, Michel Beaulaton, Céline Bouteloup et Carole Fayet.
- Excusé : André Fougère

## 1° ) Bilan à mi-mandat des projets suite au diagnostic « Vie Associative » réalisé en 2021 :

### a. Subventions :

#### ▪ **Améliorer la transparence : critères et communication**

Le règlement d'attribution des subventions aux associations a été approuvé par le conseil communautaire. Il permet une meilleure transparence concernant les critères d'attribution.

#### ▪ **Versement avant réalisation**

Afin de faciliter la réalisation du projet subventionné, le versement de la somme attribuée est maintenant effectué à la suite du vote en conseil communautaire (budget).

Michel Beaulaton a souligné l'importance du règlement d'attribution des subventions.

Michel Beaulaton demande si les versements des subventions sont effectués à la suite du vote du conseil communautaire. En effet, les montants des subventions sont versés rapidement, afin de faciliter la trésorerie des associations pour l'exécution de leurs projets.

Suite aux événements survenus lors du Carnaval organisé par l'Université Populaire de la Dore et de l'association La Brèche, Michel Beaulaton note que ces associations ont été subventionnées par la communauté de communes et souhaiterait savoir si une rencontre avec elles est prévue, afin de leur rappeler l'engagement républicain des associations.

Didier n'est pas d'accord avec le fait de brûler une effigie, il trouve que ce n'est pas adroit, mais trouve que les réactions sont inquiétantes de part leur dimension de répression des libertés. Il explique qu'une enquête a été décidée par la gendarmerie. Monsieur Guy Gorbinet, Mairie d'Ambert, a rencontré les associations liées au carnaval.

Didier rappelle la symbolique du Carnaval qui est une festivité qui permet une transgression.

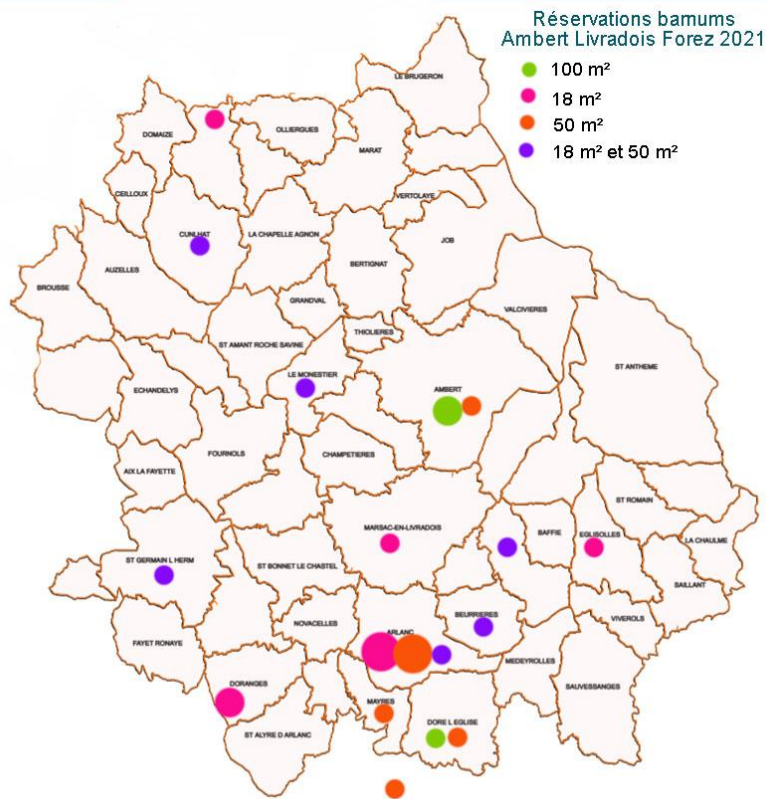
Michel comprend, mais le symbole mis en valeur lors de cette manifestation est désastreux par rapport aux valeurs à inculquer aux enfants. Cette fête doit avoir une vocation culturelle et non pas politique. Il ne faut pas mélanger les genres.

Chantal Facy est d'accord sur le fait qu'il fallait les convoquer pour dire que cela est inacceptable, et souligner le respect nécessaire par rapport à des gens, qui en plus les subventionnent. Rappel à la loi.

Ce débat sera abordé en bureau.

## b. Mise à disposition de matériel/véhicules :

- Plan d'acquisition de matériel par secteur si gestion locale par commune ou par association



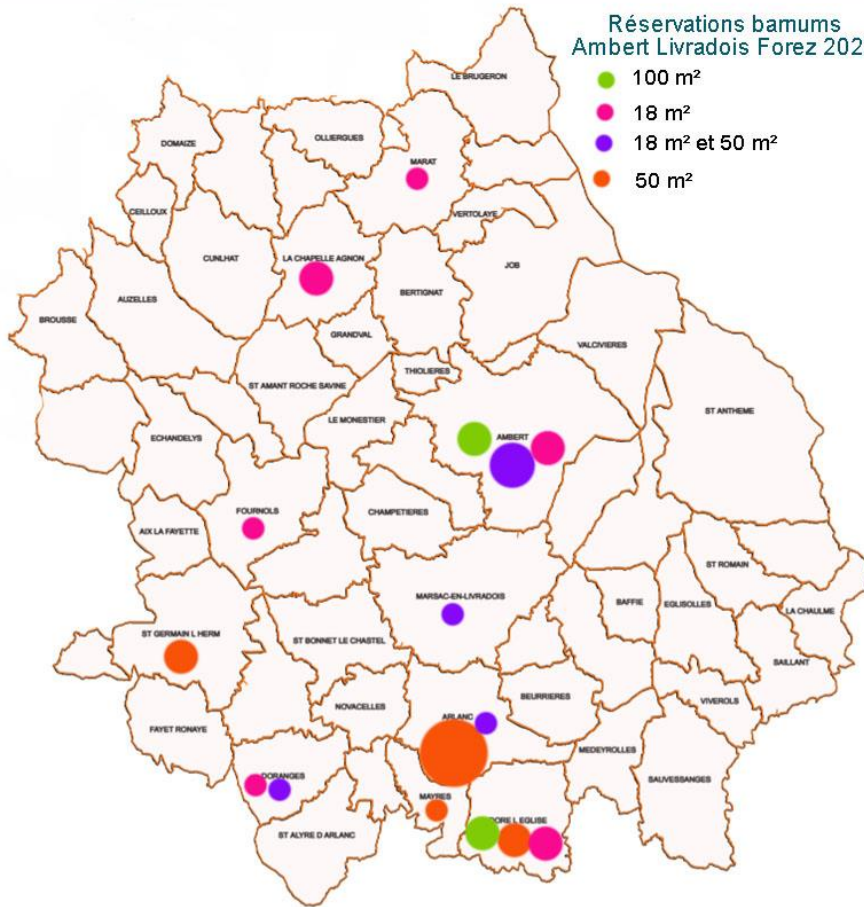
## Existant : Barnums

ALF possède quatre barnums (2 x 18m<sup>2</sup> et 2 x 50m<sup>2</sup>) hérités de l'ancien Pays d'Aranc. Depuis 2021, le Service Vie Associative est en charge du service de réservation de ces structures.

Depuis lors, les demandes sont un peu plus réparties sur le territoire, et le nombre de réservations augmente.

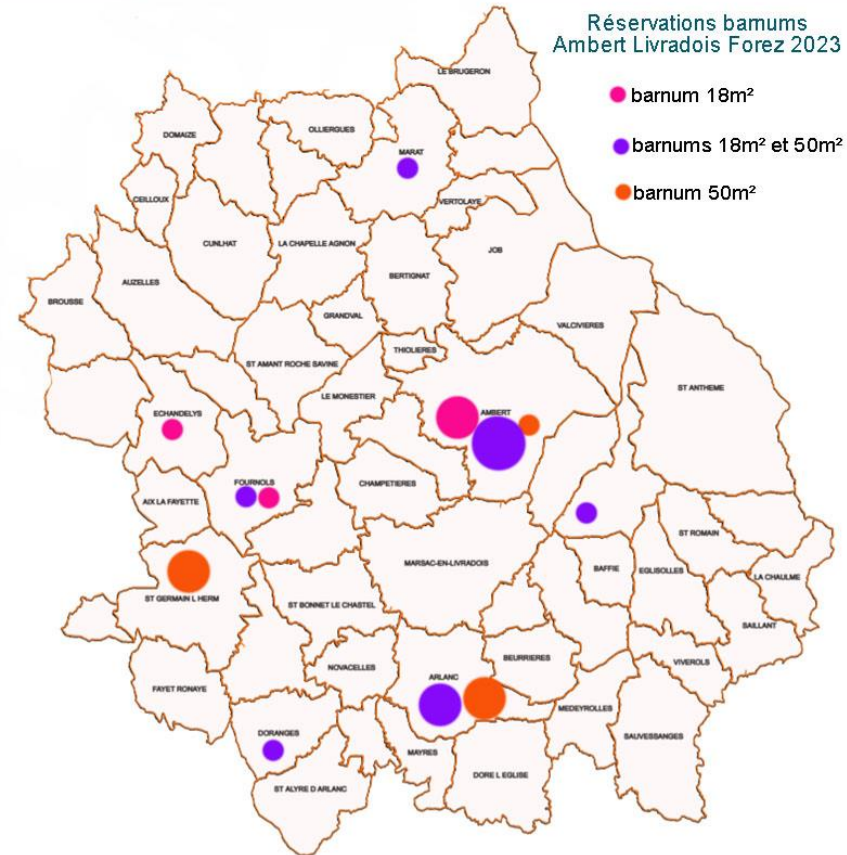
Réservations bamums  
Ambert Livradois Forez 2022

- 100 m<sup>2</sup>
- 18 m<sup>2</sup>
- 18 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup>
- 50 m<sup>2</sup>



Réservations bamums  
Ambert Livradois Forez 2023

- barnum 18m<sup>2</sup>
- barnums 18m<sup>2</sup> et 50m<sup>2</sup>
- barnum 50m<sup>2</sup>



Ambert Livradois Forez possède également une **structure de 100m<sup>2</sup>** héritée du Pays d'Arlanc.

Celle-ci demande un contrôle de sécurité très précis et nécessite un montage par des personnes habilitées.

Depuis 2022, nous n'avons plus ni la possibilité de le stocker et ni la possibilité de leur faire monter par des personnes habilitées.

Or, les associations du Cyclo Club et du Lions Club ont passé une formation afin de monter ce type de structure. Le lions Club d'Ambert propose à ALF de gérer cette structure (sachant qu'ils ont le lieu de stockage) et de continuer la mise à disposition aux associations ayant besoin de ce type de tente.

>> projet de convention de mise à disposition en cours.



## Existant : autres matériels pour mise à disposition des associations :

Les autres types de matériel, vidéoprojecteur, écran, sono, barrière (et sa remorque), grilles d'exposition, sont gérées directement par les Maison de Service Au Public selon secteur.

	Arlanc	Cunhat	Fournols	Olliergues	Vallée de l'Ance	Ambert
Mini-bus					2 Convention annuelle de mise à disposition de véhicules type minibus	1 Convention de mise à disposition de véhicule type minibus tarifs selon nombre de km de 10 € à 125 € (+ 25 € tous les 200 km supp)
grilles d'exposition			11 gratuit Convention et fiche de prêt			
barnum	2 x 18 m <sup>2</sup> et 2 x 50 m <sup>2</sup> gratuit (60 € pour extérieur secteur ALF) convention et chèque de caution					
barrières			36 avec remorque gratuit Convention et fiche de prêt			
Ordinateur portable	2 ordinateurs				1 fiche de prêt caution 150 €	
vidéoprojecteur		1 gratuit convention de mise à disposition		1 vidéoprojecteur	1 fiche de prêt caution 100 €	1 mise à disposition gratuite
Ecran (petit)				1 écran		1 mise à disposition gratuite
Ecran (grand)					1 fiche de prêt caution 25 €	
Amplificateur de voix					1 fiche de prêt caution 25 €	
Sono	Sono : table de mixage micros et enceintes caution					
Massicot		1 pour une utilisation sur place			1 fiche de prêt caution 25 €	
Paperboard				1 paperboard	1 fiche de prêt caution 25 €	
Rallonge					1 fiche de prêt caution 20 €	
PERSONNES REFERENTES	barnum : Carole Fayet 04 73 72 71 42 autre : Annick Lenoir MSAP Arlanc 04 73 95 08 99	Céline Bonnard MSAP Cunhat et Annick Lenoir Fournols 04 73 82 39 40/04 73 95 23 44		Myriam Corbel 04 73 95 59 57	Aurélien MSAP Viverols 04 73 95 36 40 Mini-bus : Julie Daurelle 04 73 72 72 29	Mini bus : Christel Benoit 04 73 82 70 74 Vidéoproj : Carole Fayet 04 73 72 71 42

## Suite au recensement du matériel et des besoins par secteur géographique

secteur	Nombre de Mairies	Nombre d'Associations	Total Réponses	Stock/Gestion OUI		Stock/Gestion NON		Stock/Gestion non Exprimés		
				asso	mairie	asso	mairie	asso	mairie	
Pays d'Ambert	3	16	19	2 (selon volume)	0	12	3	2	0	
Pays d'Arlanc	2	7	9	2 (selon volume)	1	4	1	1	0	
Porte d'Auvergne	0	3	3	0		2		1		
Pays de Cunlhat	1	4	5	1	1	2	0	1	0	
Pays d'Olliergues	2	2	4	0	1 (selon volume)	1	1	1	0	
Haut-Livradois	6	5	11	0	1 (selon volume)	4	5	1	0	
Vallée de l'Ance	2	6	8	0	0	6	2	0	0	
total	16	43	59	5	4	31	12	7	0	59

Lors des retours des résultats d'enquête des associations et des mairies, il a été identifié sur chaque secteur le besoin de barnums, tentes rapides.

Cette observation est également visible sur les plans de réservation des barnums de la communauté de communes, où nous notons des réservations sur le secteur du Haut-Livradois, du pays de Cunlhat et d'Olliergues.

Didier Liennart explique d'une enveloppe de 6000 € a été votée pour l'achat de matériel. Des questionnaires ont été envoyés aux mairies et associations pour faire un recensement du matériel et avoir un retour des besoins observés et par la même occasion connaître les volontaires associatifs ou communaux pour le stockage et la gestion du nouveau parc de matériel.

Il y a eu peu de réponses au questionnaire. Carole pense que cela est dû à la contrainte de stockage et de gestion.

Michel Beaulaton et Chantal Facy mettent en avant l'intérêt de petites tentes rapides qui sont faciles à manipuler et à stocker.

Concernant le Barnum de 100m<sup>2</sup> confié au Lions club, Chantal Facy demande le montant de location de cette structure ? La structure sera une mise à disposition gratuite aux associations du territoire qui en auront besoin, mais peut-être que le Lions facturera une contribution pour le montage par leurs bénévoles.

Didier propose l'achat de barnums qui ont été le plus demandés via les retours de questionnaires et lors des réunions territorialisées.

Il propose également de commencer par le secteur du Haut-Livradois, sur lequel nous avons observé un accroissement des réservations des barnums déjà existants.

Il sera important de valoriser, lors des conseils communautaires, les communes qui se portent volontaires au stockage et à la gestion du nouveau matériel, afin de susciter l'envie auprès d'autres communes, sur les autres secteurs, d'en faire autant.

Chantal Facy propose de faire un état des lieux sur le secteur de Cunlhat et d'interroger les communes ou associations prêtes à s'investir dans le stockage et la gestion pour un prochain projet d'investissement de matériel.

A noter que cette enveloppe sera renouvelée sur les prochaines années.

- **Mise à disposition de véhicules : nécessité d'articulation avec les besoins des services et le temps de travail nécessaire.**

### **Modification des conditions de mise à disposition des véhicules au monde associatif**

Depuis sa mise en place en 2018, le prêt des véhicules aux associations s'intensifie fortement et génère plusieurs problématiques pour Ambert Livradois Forez, et son service Matériels.

La multiplication des demandes, le type de demandes, et la capacité technique et organisationnelle d'Ambert Livradois Forez à pouvoir répondre aux demandes, font qu'il est nécessaire de redéfinir les règles de prêts et location de véhicules au monde associatif.

### **à compter du 3 juillet 2023**

conditions de mise à disposition de véhicules selon les règles ci-dessous :

- Prêt gratuit (hors carburant) aux associations à caractère social pour les minibus et véhicules utilitaires (non frigorifiques),
- Location payante (hors carburant), des minibus uniquement, au tarif de 0.30 € du kilomètre parcouru, pour :
  - ❖ les associations sportives ayant besoin d'un véhicule pour transporter des enfants dans le cadre de compétitions sportives au sein de la Région AURA uniquement
  - ❖ les associations culturelles ayant besoin de transporter leurs bénévoles sur le territoire Ambert Livradois Forez.
- De refacturer aux associations en cas de dommage au véhicule le montant des réparations, ou de la franchise en vigueur en cas de sinistre avec le véhicule impliquant l'assurance « véhicule » d'Ambert Livradois forez.

Les demandes exceptionnelles d'associations (événement d'ampleur pour le territoire) pour le prêt de véhicules ne rentrant pas dans le cadre de la présente décision, nécessitent une décision spécifique et exceptionnelle du Bureau Communautaire.

Chantal Facy demande des précisions concernant les compétitions sportives, pourquoi s'arrêter à la région AURA ? Didier Liennart répond que cela est lié à l'organisation sportive en fédérations régionales.

Chantal pose aussi la question de ce qui a conduit à l'arrêt la mutualisation des véhicules des ALSH disponibles le week-end ? Le souci de ces véhicules qui étaient mis à disposition aux associations pour des déplacements ont parfois entraîné des indisponibilités du fait de pannes ou d'accident lors des prêts, ce qui empêchaient la mise en œuvre de leur mission de service public pour le ramassage des enfants..

Didier Liennart fait savoir que la communauté de communes va se renseigner pour l'achat véhicules à destination des associations (subventions, ETP pour la gestion de véhicules). Se poseront toujours les problématiques de proximité et du temps de travail pour les mettre à disposition.

### c. Logiciel :

Une recherche de logiciel pour la gestion de la base de données des associations est en cours. Le SVA serait plus efficace sur le traitement des données, gestion de la mailing liste par catégorie des associations ou secteur géographique, les statistiques...

### d. Locaux :

Lors de l'enquête auprès des associations et des mairies, peu de réponses malgré des relances.

## e. Travail par secteur :

Le 20 mars dernier une réunion s'est tenue à la CCI, en présence de Monsieur Liennart en charge de la Vie Associative, Guy Gorbinet, en charge des MSAP, Florence Usannaz, responsable du pôle social, Georgiana Epure en charge des MSAP et Carole Fayet en charge de la Vie Associative. Cette rencontre avait pour but de clarifier les missions vie associative au sein des Maisons de Service au Public.

Lors du Diagnostic de la Vie Associative sur le territoire Ambert Livradois Forez, les associations ont appuyé sur l'importance des réunions organisées par secteur, pour favoriser la coordination des manifestations, en fin ou début d'année. Ce début d'année, nous avons su par l'intermédiaire de l'agent de l'office de Tourisme en charge du calendrier des manifestations, que sa mise à disposition pour ces réunions ne sera plus possible. De plus, Monsieur Gorbinet, nous a informé que la charge de travail des agents des MSAP a pris une grande ampleur et de ce fait, les missions pour la Vie Associative restent secondaires.

Suite à ces différentes constatations, le service Vie associative sera en difficulté pour répondre aux besoins du service et des associations par son mi-temps.

Michel Beulaton pense que le manque de disponibilité du service Vie Associative sur l'ensemble du territoire pénalise la vie culturelle et sportive sur Ambert Livradois Forez qui sont essentiels à l'attractivité.

Didier répond qu'il est important de demander un emploi à temps plein sur la Vie Associative. Il reste cependant la question de la proximité. Cela dépend de choix politique sur la Vie Associative.

Les avancées du Service Vie Associative :

Le budget d'investissement : l'an prochain possibilité de réadapter l'enveloppe.

Les freins : pour avoir une meilleure transmission des informations communes-intercommunalité, il semble important, comme le soulignent Michel Beulaton et Chantal Facy d'associer les communes, en élisant un référent. Didier Liennart appuie cette proposition du fait qu'il y a un travail important à faire par secteur géographique : réunions d'association, document d'informations...

Chantal pense que la communauté de communes devrait relancer chaque commune pour rouvrir la possibilité d'intégrer les commissions.